

# Comité de ligne n° 21 Lyon – St André le Gaz

28 mai 2008  
Bourgoin-Jallieu

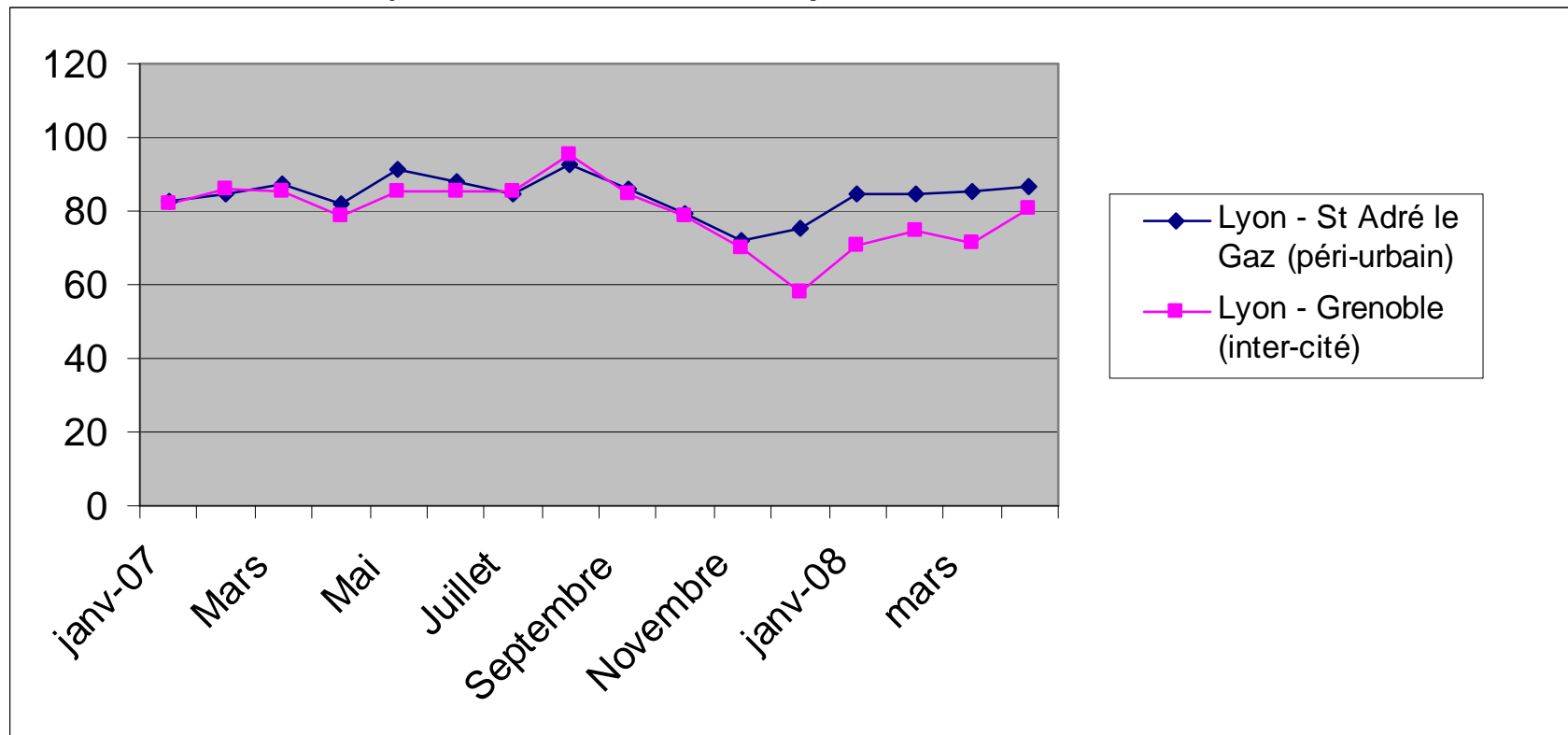
# Ordre du jour

- ▶ Actualités de la ligne
- ▶ Desserte du service 2009
- ▶ Demandes d'études service 2010
- ▶ Schéma directeur régional d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

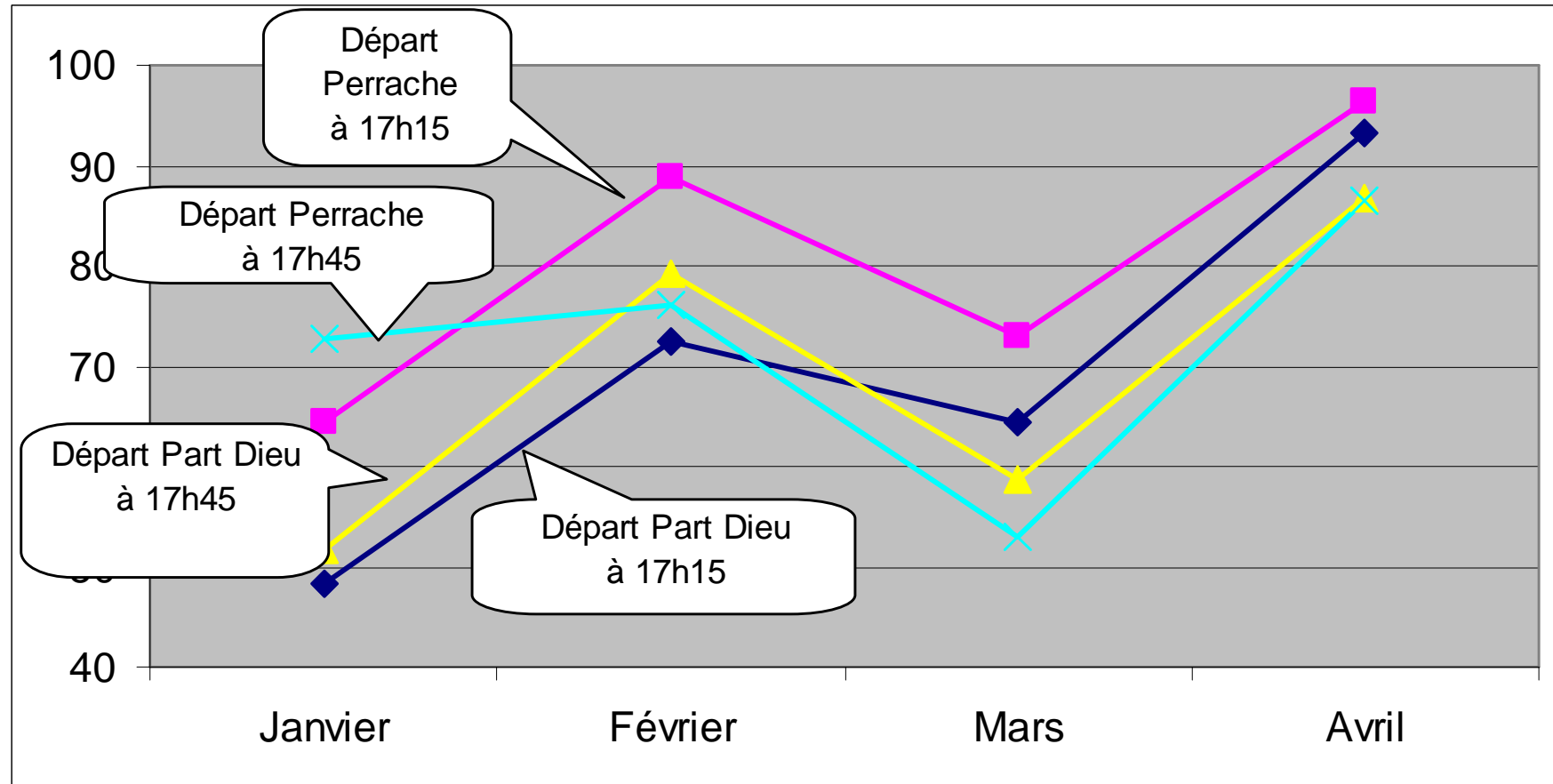
# Actualités de la ligne

# Ponctualité

Taux de ponctualité mensuel, janvier 2007 à avril 2008



# Ponctualité, zoom sur 4 trains

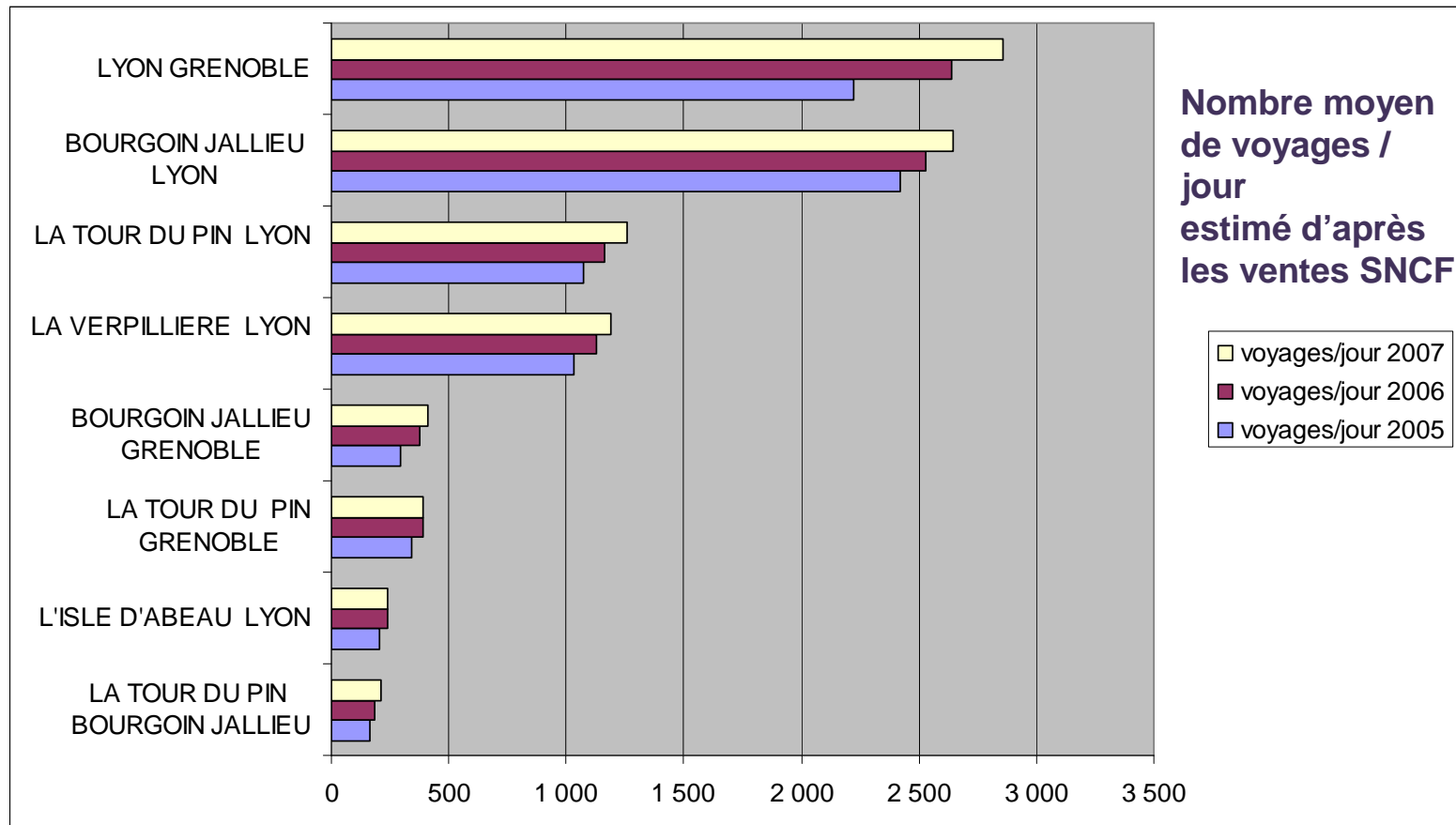


*Ponctualité calculée au terminus des trains*

# Fréquentation

# Fréquentation

- ▶ Principales Origines / Destinations de l'axe et évolutions entre 2005 et 2007



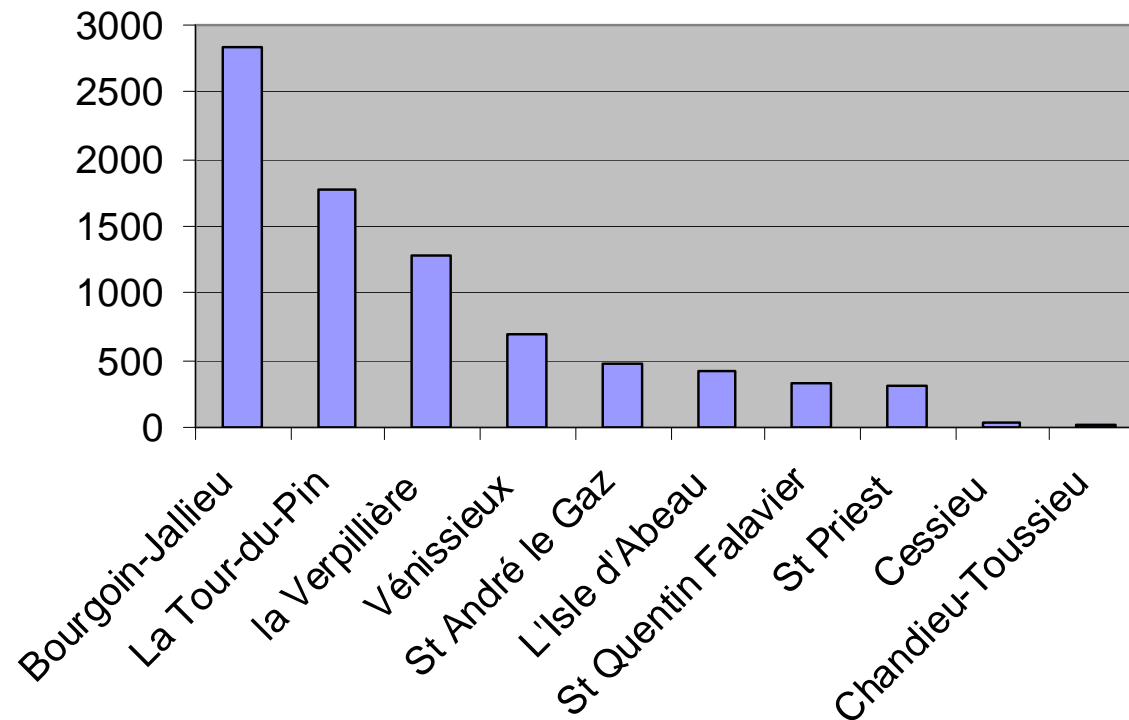
# Fréquentation

- ▶ **Estimation provisoire** des évolutions depuis décembre 2007

LYON - GRENOBLE	16%
LYON - BOURGOIN JALLIEU	17%
LYON - LA VERPILLIERE	21%
LYON - LA TOUR DU PIN	15%
LYON - L'ISLE D'ABEAU	38%
LYON - ST QUENTIN FALLAVIER	20%
LYON - ST ANDRE LE GAZ	12%
BOURGOIN JALLIEU - GRENOBLE	7%
LYON - CESSIEU	0%

# Fréquentation

- ▶ Comptage par gares (montées + descentes) 2007  
(avant cadencement)



Source : d'après comptages SNCF octobre 2007

# Desserte du service 2009

# Études desserte 2009

- ▶ Rappel offre 2008 :
  - 20,5 AR péri-urbains
  - 31 AR inter-cités
  - 35% de trains supplémentaires par rapport à 2007

# Études desserte 2009

- ▶ Arrêt du train péri-urbain de Perrache 16h45 à Cessieu
  - Rappel : en 2008, arrêt l'après midi des trains 14h45, 15h45, 17h45, 18h45, 19h45, 20h45
  - Résultat technique : impossibilité en raison de conflits de circulation avec d'autres trains.
  
- ▶ Amélioration du respect des minutes « cadencées » systématiques
  - Étude en cours

# Demande d'études du service 2010

# Études service décembre 2009

- ▶ Ouverture de Jean Macé : desserte systématique par les trains péri-urbains des lignes Villefranche – Vienne et Lyon – St André le Gaz
  - Pas de changement des minutes dans les gares intermédiaires

# Schéma directeur régional d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (SDRA)

# Les obligations de la loi du 11 février 2005

- ▶ **Mise en accessibilité de la chaîne du déplacement dans sa totalité** (cadre bâti, voirie, aménagement des espaces publics, systèmes de transports et leur intermodalité)
- ▶ Pour les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) : **élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de transport collectif** dans les 3 ans, soit d'ici 2008, avec mise en accessibilité dans les 10 ans soit d'ici 2015

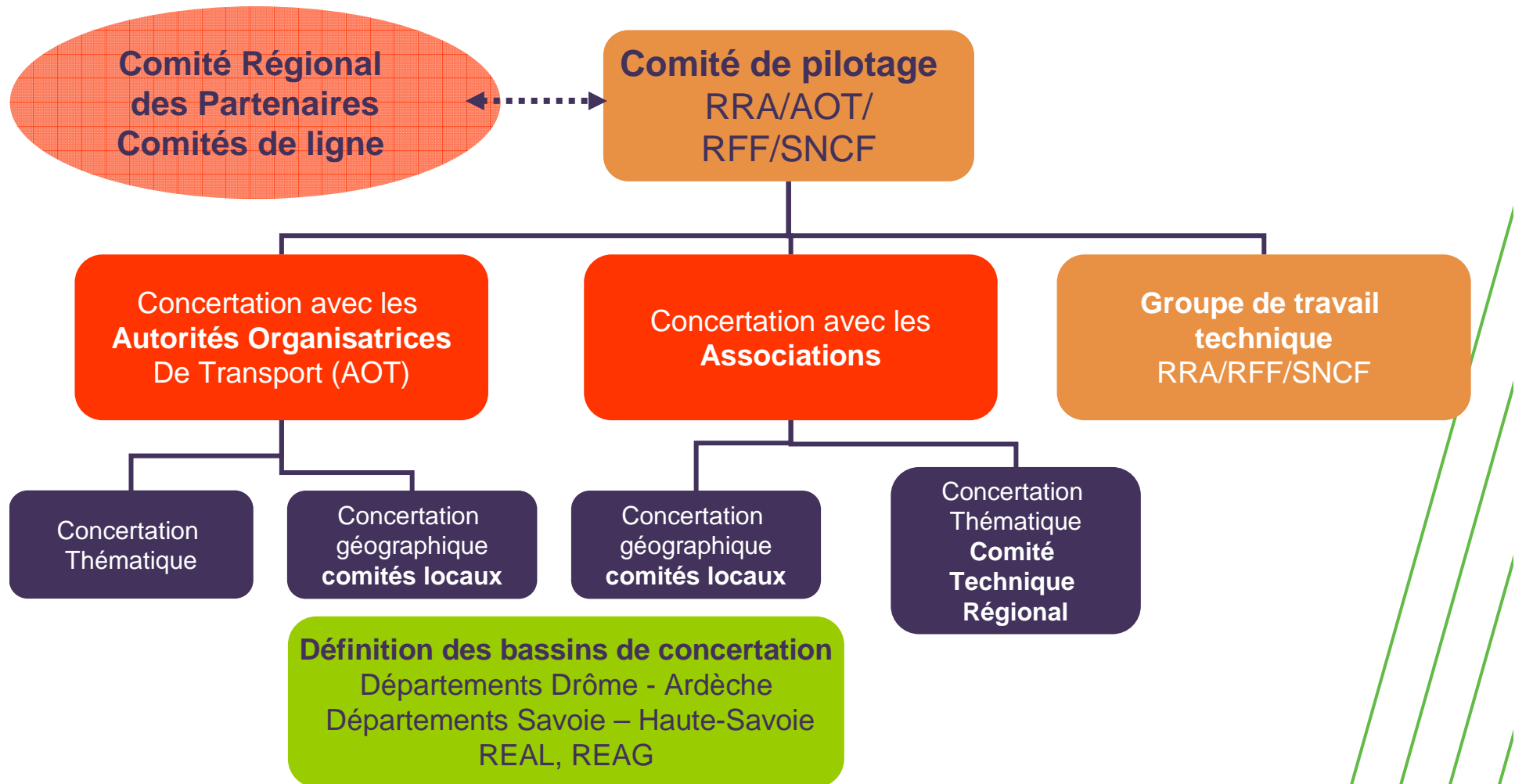
# Les grandes étapes de l'élaboration du SDRA

- ▶ Diagnostic du réseau TER (infrastructure, matériel...)
- ▶ Etat des lieux des schémas directeurs d'accessibilité des autres AOT
- ▶ Elaboration de référentiels de service et d'équipements
- ▶ Identification des dérogations et proposition de services de substitution
- ▶ Elaboration de différents scénarii contrastés
- ▶ Planification et estimation du scénario retenu avec programmation des investissements

# Planning de l'élaboration du SDRA

- ▶ Diagnostic : 2ème trimestre 2008
- ▶ Référentiels : 2ème trimestre 2008
- ▶ Scénarii : 4ème trimestre 2008
- ▶ Projet arrêté : fin 2008
- ▶ Vote du SDRA : début 2009

# Modalités de partenariat



# Comité technique AOT<sup>1</sup>

- ▶ Travail sur l'articulation nécessaire entre les SDA<sup>2</sup> pour assurer la continuité de la chaîne de déplacements (planification coordonnée des investissements par exemple) au niveau de la région,
- ▶ Identifier des principes communs de mise en accessibilité (information, signalétique, matériels, aménagement des points d'arrêt...) en vue de l'élaboration des référentiels,
- ▶ Étude de l'optimisation de l'organisation des services de substitution éventuels de chacune des AOT<sup>1</sup> par une mutualisation des moyens,

<sup>1</sup> Autorités Organisatrices de Transports

<sup>2</sup> Schéma Directeur d'Accessibilité

# Comité Technique Régional

- ▶ Être le relais des demandes, remarques et suggestions des associations locales
- ▶ Assurer une information régulière aux associations locales sur l'avancement des travaux du Comité Technique Régional
- ▶ Participer à l'élaboration des référentiels techniques au niveau des infrastructures, matériels et service
- ▶ Analyser la question de la mise en œuvre du schéma et la compatibilité entre aménagement des gares et services de substitution : analyser les dérogations.

# Hiérarchisation du réseau TER

- ▶ 4 critères
  - Fréquentation
  - Proximité d'établissements accueillant des personnes handicapées
  - Maillage territorial
  - Nœud de correspondance
- ▶ En cours de consolidation pour le réseau ferroviaire
- ▶ En cours d'élaboration pour les points d'arrêt routiers

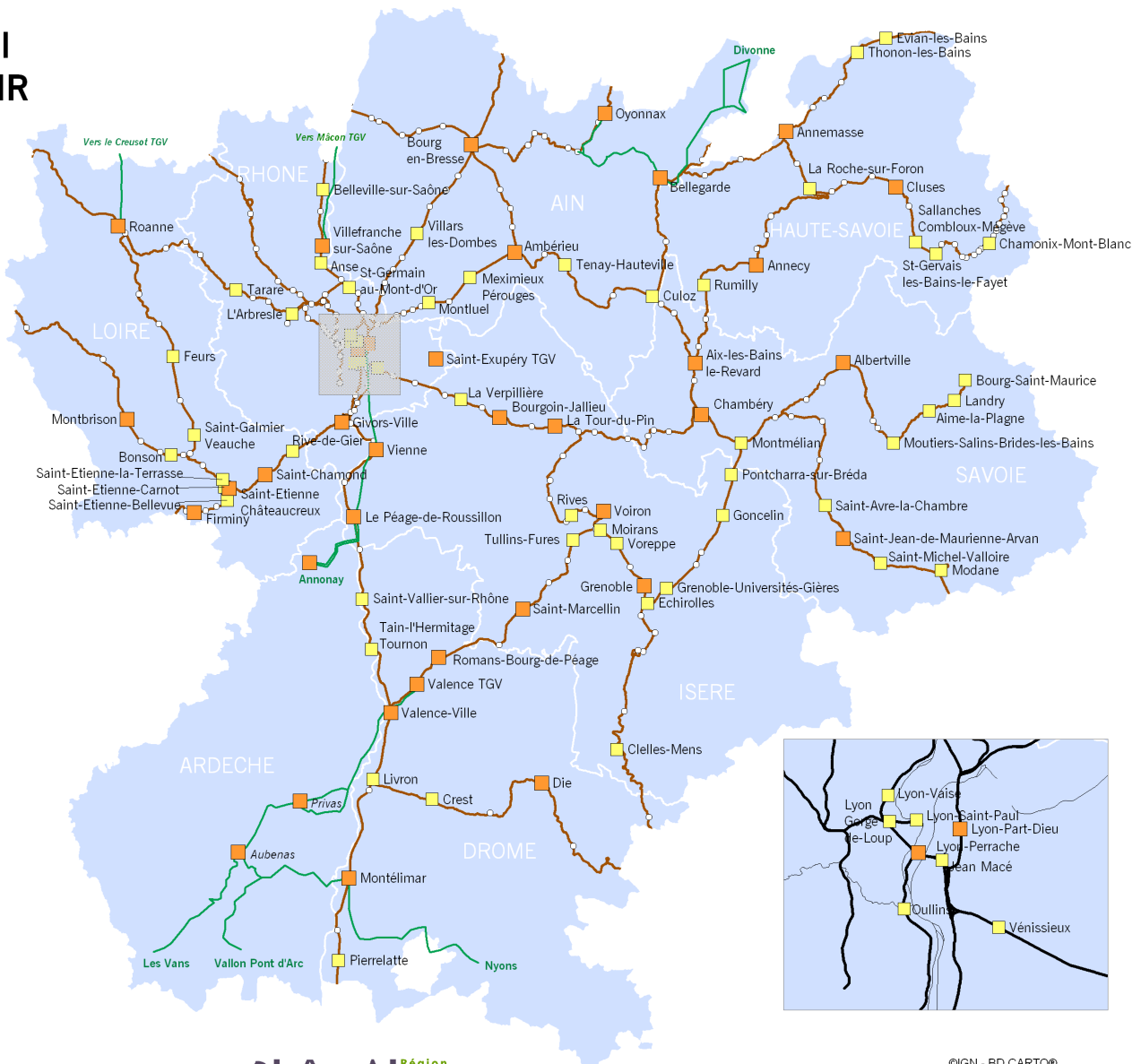
# Schéma de maillage régional des gares accessibles aux PMR

# PROJET

**Hierarchisation des gares**  
(niveau de service et d'équipements à définir)

- Niveau 1
- Niveau 2

- Réseau ferroviaire
- Réseau Car TER



Edition 18/02/2008

DTCI/Unité RCP/IV  
Carte : K:\dci\cartes\ferroviaire\Gares\Gares\_PMR\_Niv\_1et2.WOR  
Base de données : G:\documents\exploitation\_tcr\PMR\Bases de données\bd\_PMR.mdb

Rhône-Alpes Région

©IGN - BD CARTO®  
COPYRIGHT  
Autorisation numéro: 7106 RRA/IGN

# CONCLUSION

- ▶ Prochain comité de ligne prévu fin 2008
- ▶ Documents de présentation et compte-rendu disponibles sur [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)